



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DIRECTION
AMÉNAGEMENT - URBANISME
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Saint-Maur-des-Fossés, le **14 DEC. 2011**

01.45.11.65.65
Pôle Etudes-Aménagement
Réf. : 2011090243

PLACE AU VELO À SAINT-MAUR

Objet : Mise en place de doubles sens cyclables sur la ville

Monsieur,

Monsieur Henri Plagnol, Député-Maire, a pris connaissance avec attention de vos remarques sur l'instauration de doubles sens cyclables dans certaines rues en sens unique de Saint-Maur. A sa demande, je vous communique les éléments d'information suivants.

Les doubles sens cyclables instaurés dernièrement l'ont été dans le cadre du décret du 30 juillet 2008 qui imposait leur généralisation dans les zones 30 à sens unique ; ont été ainsi mises en conformité :

- La rue Carpeaux (entre l'avenue Pierre Sémard et la rue Louis Maurice) ;
- Les rues Liberté et Krüger ;
- La place des Tilleuls ;
- L'avenue Pierre Brossolette (entre l'avenue du Réservoir et l'avenue de Neptune).

Par ailleurs, la ville a retenu trois quartiers pilotes pour expérimenter des actions en faveur d'une circulation automobile apaisée et d'une sécurisation des déplacements à vélo et à pied, notamment autour des lieux très fréquentés, tels que les écoles, places et pôles commerçants, avec instauration de doubles sens cyclables dans plusieurs rues. Vous en trouverez tout le détail sur le site internet de la ville (www.saint-maur.com/circulation-apaisee).

De façon générale, la Ville est favorable à l'instauration de doubles sens cyclables dans les voies où cette disposition réduit les détours pour les cyclistes et/ou leur permet d'éviter les axes à fort trafic, pour autant que les conditions techniques et de sécurité le permettent.

.../...

Sur les rues que vous mentionnez, l'approche de la Ville est la suivante :

- Rue Garibaldi/rue du Chemin Vert : le DSC pourra être instauré lors de la mise en sens unique définitive si l'expérimentation est concluante ;
- Rue Louis Braille : favorable ;
- Avenue Henri Martin : pas favorable car le sens unique n'impose pas de détour important aux cyclistes ;
- Rue de la Famille/avenue de la Coopération : favorable

Par ailleurs, 5 autres voies à sens unique font actuellement l'objet d'une étude pour l'instauration d'un double sens cyclable :

- Rue de Paris entre la rue de la Procession et la rue Beaubourg (prévu début 2012) ;
- Rue Etienne Marcel : partie mise en sens unique en 2011 ;
- Rue Beaubourg (entre le quai Beaubourg et la rue de Paris) : (prévu en 2012) ;
- Avenue Victor Hugo (entre la Mairie et la rue Bourdignon) ;
- Boulevard des Mûriers (entre le boulevard des Corneilles et l'avenue de l'Alma) ;
- Avenue Bourbaki.

Ces 3 derniers DSC seront réalisés dans le cadre de la réfection de la chaussée fin 2011/début 2012.

La programmation de tels aménagements ne peut toutefois qu'être échelonnée dans le temps car elle est subordonnée à la disponibilité des équipes de la régie voirie et des crédits d'investissement de la Ville qui sont comme vous le savez particulièrement contraints.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Sylvain BERRIOS

Maire-Adjoint

Délégué à l'Urbanisme et au Cadre de Vie
Conseiller Général